

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ÉFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2013-19 du 25 juin 2013 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1330448S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-6;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la délibération n° 2013-11 du conseil d'administration en date du 20 juin 2013;
Vu la décision n° N 2011-21 du président de l'Établissement français du sang en date du 22 décembre 2011 nommant Mme Dominique LEGRAND directrice de l'Établissement français du sang Rhône-Alpes,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique LEGRAND, directrice de l'Établissement français du sang Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, le protocole d'accord et le bail commercial portant sur un immeuble à construire situé à Décines.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 25 juin 2013.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS